

Rentrée 2022

Vos confirmations de transport personnalisées seront disponibles exclusivement sur notre site Internet à :

www.transportscolaire.csdn.qc.ca
à compter de la mi-août 2022.

Par la suite, si des modifications sont nécessaires, les informations sont mises à jour sur le site et vous sont transmises par courriel. Tout changement d'adresse doit être fait auprès de votre école de fréquentation.

Document d'information des Services du transport

Critères d'admissibilité au transport (gratuit)

Le transport scolaire matin et soir est offert à l'adresse principale, et ce, sans frais d'utilisation aux élèves répondant aux deux conditions suivantes :

Condition 1

L'élève du niveau préscolaire, primaire ou secondaire doit fréquenter son école de bassin, un programme centre de services scolaire ou un établissement qui lui est spécifiquement désigné (transfert obligatoire ou classe d'adaptation) pour ses besoins de scolarisation.

Condition 2

L'élève doit résider à l'extérieur de la distance de marche résidence-école établie comme suit :

- préscolaire : 0,8 kilomètre
- première année du primaire : 1,2 kilomètre
- deuxième à sixième année : 1,6 kilomètre
- secondaire : 2,0 kilomètres

Si vous rencontrez ces deux conditions, votre enfant est admissible au transport scolaire gratuit matin et soir, aucun formulaire n'est à remplir. Ce transport pourrait être également organisé par la Société de transport de Lévis dans certains secteurs au secondaire.

Transport du midi

Le service du transport du midi est limité aux écoles Auberivière et Desjardins seulement et est organisé par le transporteur scolaire directement. Vous pouvez communiquer avec lui pour de plus amples renseignements :

Autobus Auger 418 833-2181